



ARRÊTÉ N° 00420120228380

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence;

Vu la loi 84-53 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent;

Vu l'arrêté du Président n°95/78 en date du 08/08/1995 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ARNAUD, Directeur du Centre de Gestion;

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence.
- Mesdames et Messieurs les Sous-préfets de Barcelonnette, Castellane et Forcalquier.

Récépissé sera adressé aux collectivités dès lors que l'arrêté aura reçu le visa préfectoral.

Fait à VOLX, le 28 février 2012

Visé le : 28 février 2012

Pour le président et par délégation,

Monsieur Jean Yves ARNAUD
DIRECTEUR

| N° de déclaration | Grade | Service | Temps de travail | Collectivité | CP et commune | Date de réception | Poste à pourvoir le |
|-------------------|----------------------------------|-----------|------------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| V00412024032001 | Adjoint technique de 2ème classe | TECHNIQUE | 17h00 | MAIRIE DE SAINT VINCENT SUR JABRON | 04200 Saint vincent sur jabron | 27/02/2012 | 05/03/2012 |
| V00412024039001 | Adjoint technique de 2ème classe | TECHNIQUE | 15h00 | MAIRIE DE SAINT VINCENT SUR JABRON | 04200 Saint vincent sur jabron | 27/02/2012 | 05/03/2012 |